

CRH du 15 février 2012
Projet d'éléments d'introduction pour M. Le Préfet

Cette séance plénière du comité régional de l'habitat constitue la séance d'installation du nouveau CRH, dont j'ai renouvelé la composition en novembre dernier après six ans d'existence de l'instance précédente constituée en 2005. Je salue donc l'ensemble des membres.

Je souhaite que le CRH demeure un lieu permanent d'échanges des acteurs locaux de l'habitat dans la région, en rappelant, à l'occasion de cette installation, que ses missions de consultation portent non seulement sur la répartition annuelle des aides de l'Etat et de l'Anah, mais qu'il a vocation à se prononcer sur un ensemble de sujets beaucoup plus large tels par exemple la satisfaction des besoins en logement des différentes catégories de population, les politiques locales de l'habitat ou encore sur les projets de plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Bien entendu, certains de ces sujets auront à être examinés en bureau, dont les membres vont être tout d'abord désignés.

Je souhaite également que cette configuration plénière soit l'occasion d'échanges plus réguliers, et c'est la raison pour laquelle il me paraît opportun, si vous en êtes d'accord, d'envisager deux réunions annuelles. A la traditionnelle séance de début d'année, dont l'ordre du jour est principalement consacré aux programmations des aides, je vous propose donc un second rendez vous, à l'automne, qui outre un point d'avancement des programmations, sera l'occasion d'approfondir certains aspects liés au secteur du logement, d'actualité ou non.

Je voudrais maintenant insister brièvement sur quelques éléments ou résultats marquants de l'année écoulée, pour mieux mettre en avant les enjeux et orientations principaux de cette année à venir

En 2011, près de 6800 nouveaux logements locatifs sociaux ont été financés dans la région. Ce bon résultat, obtenu grâce à la mobilisation des organismes HLM, des collectivités locales et, bien entendu, de l'Etat, vient prolonger l'effort engagé depuis maintenant plusieurs années, dès le lancement du plan de cohésion sociale en 2005, et intensifié par le plan de relance de l'économie en 2009 et 2010. **Pour mesurer le chemin parcouru, il suffit de rappeler que les résultats constatés en 2011 représentent plus du double des résultats atteints en 2003.**

Ces résultats sont supérieurs aux objectifs régionaux fixés début 2011. Au delà de l'aspect quantitatif, ils viennent confirmer deux tendances à l'œuvre depuis 3 ans : tout d'abord, le maintien à un niveau élevé de la part de logements très sociaux, destinés aux plus modestes et essentiels dans la mise en œuvre du droit au logement opposable. d'autre part, l'implantation d'un grand nombre de ces logements, 4 logements sur 10, au sein des secteurs les plus « tendus » de la région et plus particulièrement la métropole lilloise.

En 2012, les orientations nationales ne changent pas, et reposent toujours sur un double ciblage de la production : social et territorial. L'exercice demandera cette fois encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux. Il faudra maintenir en effet un effort de production équivalent aux résultats 2011, autour de 6900 logements. Le contexte budgétaire national, que vous connaissez tous, ne permet pas le maintien de la dotation régionale prévisionnelle à même hauteur que celle de l'année passée. D'environ 16M€, cette dotation est en baisse de 10%. Je rappelle qu'elle est loin de résumer à elle seule l'effort de l'Etat qui, une fois prise en compte l'ensemble des aides indirectes, dépassera 185 M€ en Nord-Pas-de-Calais. J'insiste sur un point : il est capital, pour que la région puisse espérer tirer son épingle du jeu au moment d'éventuels redéploiements nationaux en seconde partie d'année, que l'exécution de la programmation démarre vite, et que nous puissions présenter des premiers résultats solides dès le mois de juin.

S'agissant de **l'intervention sur le parc privé**, le contexte est différent. Les orientations nationales confirment les priorités à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et à la rénovation thermique. Les crédits alloués à la région sont quasiment identiques à ceux de 2011, alors même qu'à l'échelon national le budget de l'Anah est en baisse de 10%.

La difficulté constatée en région réside plutôt dans une activité moins soutenue en 2011. Le principal enjeu pour 2012, élément nouveau par rapport aux années antérieures, sera donc de relancer l'activité, dans le cadre des priorités fixées par l'Anah. Pour cela, j'insiste sur deux facteurs cruciaux : d'une part promouvoir de nouvelles opérations programmées sur l'ensemble du territoire régional - la signature la semaine dernière des conventions du PNRQAD, pour les agglomérations de Lille et Valenciennes, y participe pleinement – et d'autre part poursuivre notre mobilisation collective pour assurer la très attendue montée en charge du programme « Habiter Mieux ».

La lutte contre la précarité énergétique constitue pour notre région un enjeu essentiel. Je tiens à cet égard à souligner les résultats prometteurs, sur le plan technique, du programme expérimental de réhabilitation énergétique mené dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER (4 % de l'enveloppe régionale, soit 28 M€). La possibilité de pouvoir désormais y consacrer 6 % de notre enveloppe régionale devrait permettre d'élargir le cadre de cette intervention à d'autres types de logements et d'autres bailleurs.

Enfin, la satisfaction des besoins en logement et en hébergement des populations les plus modestes ou en difficulté reste plus que jamais un impératif majeur, qui structure l'ensemble des politiques que je viens d'évoquer. L'accès à un logement pérenne est au cœur de la stratégie du « logement d'abord ». Depuis 2010, celle-ci a été déployée, au plus près du terrain, depuis l'année dernière, avec par exemple l'installation d'outils pivot tels les SIAO, c'est à dire les services intégrés d'accueil et d'orientation. Nous ferons un point plus concret sur l'avancement régional de cette politique tout à l'heure, mais il est capital que l'effort et la mobilisation se poursuivent en 2012.

Pour finir, je veux rappeler l'impératif absolu que représente la mise en œuvre effective du DALO et plus globalement la question du logement des plus défavorisés. Les résultats du DALO sont encourageants, mais il demeure malgré tout des difficultés ou des freins pour le logement des publics modestes relevant des priorités des PDALPD. Bien entendu, l'Etat veillera à utiliser de façon optimale les leviers dont il dispose, notamment les droits de réservation. Mais, dans ce domaine, seule l'intensification de la mobilisation de chacun permettra d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux.

Voilà un balayage rapide de l'ensemble des chantiers du logement dans notre région, nous allons les aborder plus en détail, après un point de fonctionnement qu'il nous faut traiter maintenant, la désignation des membres du bureau.

Je vous remercie pour votre attention.